

DNAT – Contexte et Objectifs

- **En tant que fabricant et distributeur de sources, le LEA a l'obligation de reprendre les sources scellées qu'il a distribuées.**
- **Certaines de ces sources peuvent être renvoyées**
 - au fournisseur d'origine lorsqu'il s'agit d'un fabricant différent du LEA,
 - à l'ANDRA (CIRES) lorsque leurs caractéristiques sont compatibles avec les spécifications d'acceptation définies par l'ANDRA (sources composées de radionucléides à périodes courtes).
- **Un grand nombre de sources scellées usées entreposées au LEA n'ont actuellement aucune filière d'élimination (en tant que source).**
- **Le nombre de ces sources sans filières continue de croître au fil des reprises de sources scellées usées effectuées par le LEA.**

L'objectif de DNAT est de dénaturer les sources radioactives scellées qui n'ont actuellement pas de filières d'élimination pour les convertir en déchets nucléaires acceptables en tant que tels à l'ANDRA.

DNAT - Périmètre

- **Les sources concernées par le procédé DNAT répondent aux critères suivants :**
 - Sources scellées usées uniquement
 - Sources non acceptables en l'état dans les filières ANDRA existantes
 - Sources dont l'activité est compatible à la fois avec les filières déchets ANDRA et les contraintes de mise en œuvre LEA, soit un maximum de 100 MBq par source
 - Sources constituées de radionucléides déjà mis en œuvre par le LEA sous forme non scellée
 - Sources compatibles avec le procédé prévu pour DNAT (atteinte des critères définis par l'ANDRA)

DNAT - Modifications demandées

- **Gestion d'une nouvelle activité au sein du LEA : dénaturation de sources**
- **Augmentation des seuils de détention en substances non scellées :**
 - Le fait de dénaturer des sources entrainera leur descellement et donc l'augmentation d'activité non scellée au LEA.
 - Les sources dénaturées seront bloquées par cimentation. Cependant ceci ne constitue pas un scellement au sens administratif du terme.
 - Pour les 6 radionucléides suivants, le LEA demande une légère augmentation (100 MBq) du seuil de détention en substances non scellées de manière à couvrir DNAT en plus de l'activité actuelle.

Radionucléide	Seuil actuel	Seuil demandé
⁶⁰ Co	1,31 GBq	1,41 GBq
⁹⁰ Sr	0,72 GBq	0,82 GBq
¹³³ Ba	1,76 GBq	1,86 GBq
¹³⁷ Cs	2,14 GBq	2,24 GBq
¹⁵² Eu	0,84 GBq	0,94 GBq
²⁴¹ Am	2,45 GBq	2,55 GBq